

A QUOI ÇA SERT ?

Rien n'oblige une entreprise à recourir à la VAE. Pourquoi, dès lors, s'intéresser à cette démarche qui reste un droit individuel ? D'abord pour être en capacité de répondre à la demande d'un salarié. Mais aussi parce que la VAE peut influencer positivement sur l'avenir de votre entreprise et celui de votre personnel. D'où l'intérêt d'inscrire la démarche dans une logique profitable pour le salarié et pour l'entreprise.

Revue de détail des atouts de la démarche pour votre entreprise.

Un outil de développement personnel et professionnel pour les salariés

La VAE répond à de nombreuses attentes et aspirations des salariés, à de multiples niveaux :

- faire reconnaître et valoriser ses compétences professionnelles ;
- s'auto-évaluer et conforter ses savoir-faire et ses connaissances par une qualification reconnue ;

- progresser vers un nouveau poste et des responsabilités renforcées ;
- suivre une formation nécessitant des pré-requis en termes de diplôme ;
- entretenir son employabilité et préparer une reconversion vers des activités diversifiées ou un nouveau métier...

Un outil clé d'accompagnement des évolutions à moyen terme pour l'entreprise

Dans un environnement en mutation permanente, la VAE peut aider votre entreprise à relever des défis de nature très différente :

Concurrence économique, mutations technologiques et pression des donneurs d'ordre

Avec la VAE, vous repérez et positionnez les compétences de vos collaborateurs, indispensables pour diversifier l'activité de votre entreprise et/ou rechercher de nouveaux débouchés.

Tensions sur le marché de l'emploi et difficultés de recrutement

Par la VAE, vous augmentez les qualifications de vos collaborateurs sur des métiers stratégiques ou émergents et en contrepartie vous motivez et fidélisez les équipes en place.

Vieillesse de la population et accélération des départs à la retraite

La VAE est l'outil idéal pour sauvegarder les compétences en favorisant la mobilité interne au sein de l'entreprise.

Transmission de l'entreprise et transfert des savoir-faire

Associée au développement du tutorat, la mise en place d'une démarche de reconnaissance des qualifications vous permet de valoriser et transmettre les savoir-faire des seniors.

Evolution du cadre juridique (exigence environnementale, droit du travail...), démarches qualité (norme ISO...) et GPEC

La VAE vous permet d'optimiser les parcours de formation, de rationaliser les coûts et les durées d'absence des salariés en formation.

Climat social et attentes nouvelles des collaborateurs

Outil de reconnaissance des compétences, la VAE est au service de la communication interne et du dialogue social.

Avec des effets positifs partagés pour le salarié et l'entreprise : gain de confiance, meilleure maîtrise du poste de travail, fierté d'appartenance à l'entreprise, professionnalisation...

Un conseil : soyez à l'écoute des projets individuels... ils peuvent intéresser votre entreprise !

En résumé !

La VAE, c'est la possibilité de faire coïncider l'intérêt des salariés avec celui de l'entreprise... une opportunité à saisir pour préparer l'avenir dans le cadre de projets partagés et concertés.